

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ BOTANIQUE

DE LYON

---

NEUVIÈME ANNÉE. — 1880-1881

N° 2

---

MÉMOIRES

---

COMPTES RENDUS DES SÉANCES



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS-DES-ARTS, PLACE DES TERREAUX

—  
1882



sur un registre spécial, avec mention du titre de l'ouvrage, du nom et du domicile de l'emprunteur.

Un conservateur nommé par la *Société linnéenne* est chargé de la surveillance des objets des règnes animal et minéral faisant partie des collections. Un conservateur nommé par la *Société botanique* a la surveillance des herbiers.

4° Tout membre de l'une des deux Sociétés a le droit d'assister aux séances et excursions scientifiques de l'autre, d'y faire des communications et de prendre part aux discussions, excepté à celles qui concernent les finances et les questions d'ordre intérieur.

5° Chacune des Sociétés contractantes conserve son titre, ses statuts, son bureau, ses séances ordinaires, ses publications, son budget distinct et, en un mot, tout ce qui concerne son organisation individuelle.

Toutefois, elles pourraient s'entendre pour publier, à frais communs, des mémoires d'une importance exceptionnelle.

La discussion est ouverte sur chaque article; les articles premier et deuxième sont adoptés à l'unanimité. — Sur l'article 3, § 1<sup>er</sup>, il y a un amendement de M. Debat, tendant à faire ratifier par les Sociétés le choix du bibliothécaire nommé par les bureaux. Après une discussion entre MM. Saint-Lager, Therry, Faure, Viviani-Morel, Dutailly et Debat, cet amendement est rejeté.

Le § 1<sup>er</sup> de l'article 3, les articles 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote sur l'ensemble du projet, qui est adopté.

2° M. le docteur MAGNIN donne connaissance des plantes que M. Allard se propose de récolter (en nombre) en Algérie, dès 1881, et qu'il offre à ceux de nos collègues qui désiront échanger avec lui.

---

### SÉANCE DU 18 JANVIER 1881

La séance est ouverte à 7 heures 3/4, sous la présidence de M. le docteur Guillaud. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. O. Meyran, secrétaire, et adopté.

Le Secrétaire général analyse les publications et signale dans la *Feuille des jeunes naturalistes*, n° 123, janv. 1881, des observations de MM. Rouchy, Lancelevée, Lhomme, montrant que la floraison printanière du *Colchicum autumnale* est due à un simple retard, à la suite d'une forte gelée, de l'inondation ou de l'ensablement des prairies, etc; — un article nécrologique sur notre compatriote M. Mulsant;

Dans le *Brebissonia*, 3<sup>e</sup> année, n° 5, nov. 1880 : — Notes de M. P. Petit sur le *Trichomanes speciosum* Willd., trouvé à la Rhune; le *Peronospora viticola* dans le Tarn, etc.

#### PRÉSENTATION.

M. Stéphane Desvignes, employé de commerce, 78, cours Vitton, présenté par MM. Vivian-Morel et Cousançat.

#### COMMUNICATIONS.

1<sup>o</sup> EXPOSÉ DES NOUVELLES OBSERVATIONS FAITES SUR LA STRUCTURE DU SAC EMBRYONNAIRE ET LES ORGANES DE LA FÉCONDATION, par M. Debat.

L'étude du sac embryonnaire étant intimement liée à celle de la fécondation, il est facile d'en conclure *a priori* que toute observation nouvelle sur la constitution et la morphologie du sac fournira une connaissance plus complète de l'acte fécondateur. Les résultats très-remarquables obtenus par la suite des recherches dont j'ai à vous entretenir établiront en effet entre tous les végétaux une uniformité de procédés que l'on pouvait soupçonner, mais qui était loin d'être constatée. Pour arriver à vous donner une idée nette de cette loi générale, il me semble nécessaire de parcourir rapidement les grandes divisions du règne végétal et de vous décrire dans chacune d'elles, au moyen d'exemples choisis parmi les plus caractéristiques, la forme et la fonction des organismes qui jouent le rôle principal dans la reproduction de l'espèce. La généralité de ces exemples sera empruntée aux mémoires les plus récents et les plus autorisés.

Commençons par les Champignons.

1<sup>er</sup> Exemple. — (Mémoires de Van Tieghem). Étude de la reproduction chez les *Absidia* (Mucorinées.) Deux espèces de sporanges, des polysporanges à spores asexuées pourvues de

membranes et reproduisant directement la plante; des monosporanges parfaitement semblables nés à l'extrémité de très-petits ramuscules latéraux; les spores formées à l'intérieur de ces monosporanges se fondent l'une dans l'autre et constituent ainsi une oospore qui s'entoure bientôt d'une membrane et devient dès lors apte à reproduire le végétal. Les spores qui ont concouru à sa formation sont dites sexuées, mais dans l'exemple cité la différence des sexes ne peut s'établir.

2° *Ex.* — Chez plusieurs autres Champignons d'un ordre plus élevé, Thécasporés et Basidiosporés, la naissance et la fusion des spores sexuées se font de la même manière que ci-dessus; mais la position et le développement ultérieur des ramuscules qui les portent permettent de désigner une spore fécondatrice et une spore fécondée ou reproductrice. L'oospore constituée se développe en un organe plus ou moins complexe qui engendre des spores asexuées. Il y a donc génération alternante.

3° *Ex.* — Les Saprologniées (Mémoire de M. Cornu). Ces Champignons peuvent être divisés en deux sections. La première nous offre des sporanges à spores asexuées nombreuses et pourvues de cils locomoteurs, et des sporanges à spores en général plus grosses et moins nombreuses que les précédentes, dépourvues de membrane. Le filament porteur de ces derniers sporanges est pourvu de branches latérales dont l'extrémité se renfle, s'isole par une cloison et engendre une petite spore fécondatrice. La cellule qui la renferme s'applique contre la membrane du sporange, émet un tube simple ou ramifié qui perfore la membrane ou pénètre par des ouvertures existantes et atteint les grosses spores. La spore fécondatrice se vide par l'intermédiaire de ce tube, et quelque temps après les grosses spores se revêtent d'une membrane et sont transformées en oospores.

Dans la deuxième section, les spores fécondatrices sont engendrées dans une cellule située immédiatement au-dessous ou au-dessus du sporange. Au moment convenable, elles s'échappent de cette cellule, nagent au moyen des cils locomoteurs dont elles sont pourvues, atteignent le sporange, et en rampant sur sa paroi arrivent à pénétrer par l'ouverture supérieure; elles se fondent alors dans le sein des spores femelles qui, en se revêtant d'une membrane, deviennent des oospores.

2° NOTE SUR LA FAUSSE-ORONGE ET SES QUALITÉS ALIMENTAIRES OU VÉNÉNEUSES, par M. Veulliot.

M. Magnin donne lecture des notes suivantes envoyées par M. Veulliot :

« L'*Amanita muscaria*, qui passe généralement pour vénéneuse, est mangée dans certains pays, en Russie notamment. En Savoie même, elle est considérée, dans quelques localités, comme alimentaire. Un juge du tribunal d'Annecy, M. Cottard, m'a déclaré l'avoir mangée et vu manger, sans qu'elle eût subi aucune préparation, aucun traitement ayant pour but d'enlever le principe vénéneux. Il fut cependant témoin, un jour, d'un accident causé par la Fausse-Oronge, à la suite d'un repas auquel plusieurs convives avaient pris part. Un seul d'entre eux fut sérieusement malade ; les autres n'éprouvèrent aucun mal. M. Dumont, pharmacien à Bonneville et botaniste distingué, fit, à ce sujet, une communication à l'Académie des sciences.

M. Boullu a cité plusieurs fois certains faits qu'il tenait du célèbre docteur Lèveillé et se rapportant à la passion des habitants du Kamschatka soit pour la Fausse-Oronge elle-même, soit pour une liqueur spéciale qu'on en obtient et qui se vend à un prix élevé.

Si cette espèce est comestible en certaines régions, nous devons la considérer comme dangereuse dans le Lyonnais et dans le reste de la France, attendu qu'elle a causé et cause encore chaque année des accidents qui ne peuvent être rapportés à une autre espèce... »

M. Magnin donne ensuite lecture d'une lettre adressée dernièrement à M. Veulliot par M. Cottard, dans laquelle ce dernier confirme les faits énoncés ci-dessus et donne des détails intéressants sur l'usage de la Fausse-Oronge dont il a été témoin et auquel il a pris part.

3° SUR LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DE QUELQUES LICHENS CALCICOLES DANS LE LYONNAIS, par le docteur Ant. Magnin.

Dans diverses communications faites à la Société botanique j'ai déjà eu l'occasion de rappeler les rapports qui existent entre la dispersion géographique de certains Lichens et la constitu-

tion chimique du sol (1); tout dernièrement encore, je faisais ici l'histoire d'un groupe dont toutes les espèces manifestent une appétence remarquable pour les roches siliceuses : je veux parler de la famille des Gyrophores. (Voy. précédemment : Séance du 9 novembre 1880.)

Aujourd'hui je désire insister sur la distribution géographique de quelques Lichens qui croissent exclusivement dans les terrains calcaires; leur présence dans les parties de la région lyonnaise, telles que les coteaux du Rhône, dont la nature du sol (quoique à prédominance calcaire) et la végétation sont assez variables pour rendre l'interprétation des faits de géographie botanique souvent difficile, est un nouvel argument à apporter au classement de ces coteaux dans la zone calcaire.

Je cite d'abord pour mémoire une première catégorie d'espèces calcicoles comprenant des Lichens qui croissent sur les rochers et les pierres, principalement dans les régions jurassiques du Mont-d'Or lyonnais et du Bugey, telles que : *Pannaria nigra* Nyl., *Placodium murorum* Nyl., *Pl. calloposium* Nyl., *Lecanora Lallavei* Nyl., *Lec. circinata* Ach., *L. glaucocarpa* Ach., *Urceolaria calcarea* Ach., *Lecidea rupestris* Ach., *L. exanthematica* Nyl., *L. calcivora* Ehrh., *Gyalecta cupularis* Fr., *Verrucaria calciseda* DC., etc.

J'entre dans plus de détails pour les espèces calcicoles qui croissent sur la terre; l'étude de la distribution géographique des espèces terricoles offre du reste un intérêt particulier, en ce qu'il est difficile d'expliquer leur préférence pour un substratum calcaire ou siliceux, par des différences de dureté ou de désagrégation favorisant la croissance des Lichens à développement rapide ou lent, ainsi qu'on a essayé de le faire pour les Lichens saxicoles (2); en effet certaines de ces espèces préfèrent les terres siliceuses (*Bæomyces roseus*, *Cladonia papillaria*, *Cl. degenerans*, *Cetraria aculeata*, etc.), d'autres les terres calcaires (*Collema* pl. sp., *Endocarpum rufescens*, *Thalloëdema vesiculare*, *Th. candidum*, *Cladonia alcicornis*, *Cl. endiviæfolia*, *Psora decipiens*, *Ps. lurida*, etc.); parmi ces der-

---

(1) Voy. principalement : *Étude sur les Lichens de la vallée de l'Ubaye* dans *Ann. de la Soc. botan. de Lyon*, t. IV, 1876, p. 129 et divers comptes-rendus d'herborisations (*ibid.*, V, p. 112, 170; VI, p. 136, etc.).

(2) Voy. en particulier : Brisson, *Lichens des environs de Château-Thierry* dans *Mém. de la Soc. d'agricult. de la Marne*, année 1878, introd., p. 183.

nières, j'étudierai spécialement, non celles qui croissent dans les régions manifestement calcaires du Mont-d'Or et du Jura, mais celles que j'ai observées dans les coteaux à sol variable et à végétation mixte des environs de Lyon.

I. **Thalloedema vesiculare** (*Thalloidima* Kær., *Lecidea vesicularis*, *lutosa* et *glebosa* Ach., *Thalloedema cœruleo-nigricans* Th. Fr.). — Ce Lichen, à thalle bulleux ou plissé, olivacé-brunâtre et ordinairement couvert de pruine blanche ou bleuâtre, est indiqué par Balbis (*Fl. lyon.*, II, p. 138), à « Bonnard, Cuire, sur la terre ».

Je l'ai rencontré abondamment non-seulement à Cuire, mais dans d'autres points des coteaux de la Saône, de Sathonay à Fontaines, etc. ; — sur les coteaux du Rhône, de Lyon à Montluel (Crépieux, La Pape, etc.) et sur les balmes de la rivière d'Ain ; il préfère la terre qui recouvre les poudingues des alluvions glaciaires, formés, comme on le sait, par des galets de diverses natures (quartzites, roches amphiboliques, calcaires, etc.), mais toujours soudés entre eux par un ciment calcaire ; notons qu'à Beaunant on trouve aussi ces poudingues bien développés et recouverts d'autres Lichens et de Mousses calcicoles (1).

J'ai de plus constaté sa présence : dans le Mont-d'Or lyonnais, soit sur la terre, soit sur les murs (à Collonges, Saint-Cyr, etc.) ; enfin dans le Bugey méridional, où il est assez fréquent, depuis les bas-coteaux jusqu'à 800 m. environ d'altitude, dans les fentes des rochers. Pour le reste du Jura, M. Müller (*Principes*, p. 41) l'indique vaguement dans les environs de Genève, « dans les sites arides, sur des rochers et des murs ».

C'est du reste une espèce reconnue comme calcicole par la plupart des lichénographes : El. Fries (*Lich. Europ.*, p. 287) dit en effet : « ad terram, præcipuè calcaream » ; — Schærer (*Enum.*, p. 101) : « ad terram et in rupium præsertim calcariarum fissuris » ; — Nylander la donne aussi dans sa liste des espèces caractéristiques des terrains calcaires (*Syn.*, p. 73). Quant aux indications locales, elles confirment cette préférence : dans le Lyonnais, le *Th. vesiculare* ne se rencontre que dans le Mont-d'Or, les coteaux du Rhône ; il manque dans la région grani-

---

(1) Voy. nos *Rech. sur la Géogr. botan. du Lyonnais*.

tique; — il existe dans la Saône-et-Loire, où Grognot l'indique sur la « terre calcaire et les murs » (*Pl. cryptog.*, p. 67); dans le Jura et le Dauphiné calcaire (voy. plus haut); il manque dans le catalogue de M. Lamy, qui concerne une région surtout siliceuse, etc. (1); enfin pour l'Allemagne, Kærber (*Syst.*, p. 180) dit : « an der Erde auf Kalkgrund und der Nähe von Kalkfelsen »; — pour l'Angleterre, Leighton (*Lich.-Fl.*, p. 330) : « on the earth among maritime calcareous rocks »; — pour la Scandinavie, Th. Fries (*Lich. scand.*, p. 337) : « in fissurus rupium, supra terram muscosque in regionibus calcareis aliisve recentioribus (ubi solo particulæ calcareæ sunt immixtæ); » cette dernière indication d'habitat sur des terrains récents, mais dans lesquels des particules calcaires sont mélangées au sol, présente une conformité remarquable avec ce qu'on observe dans nos environs pour l'habitat du *Th. vesiculare* sur les poudingues des alluvions glaciaires.

**II. Thalloedema candidum** Th. Fr. (*Lecidea, Psora*, Auct.); bien que cette belle espèce n'ait pas encore été rencontrée dans les coteaux du Rhône, ni dans le Mont-d'Or, je crois devoir en dire quelques mots ici, à l'occasion du *Th. vesiculare*.

Le *Th. candidum*, qu'on reconnaît facilement à son thalle formé de lobes plissés, tuméfiés, *blanc-pruineux*, est donné comme une espèce alpine par quelques auteurs (Leighton dans *Lich.-Fl.* : earth among alpine rocks, etc.); il descend cependant assez bas dans les régions montagneuses. Je l'ai trouvé dans le Bugey depuis la cote 1,200 m., sur les flancs du Colombier, jusqu'au pied des montagnes (Ordonnaz, 800<sup>m</sup>; Artemare, 300<sup>m</sup>; Souclin, 300<sup>m</sup> [h. Dupuy], etc.). Cette espèce paraît préférer les terrains calcaires, bien qu'elle ne soit pas considérée comme calcicole par tous les lichénographes (peut-être avec raison, puisqu'elle croît souvent sur les Mousses). Le *Th. candidum* manque, en effet, complètement dans le Lyonnais (il n'est pas indiqué non plus par Balbis); il ne figure pas dans les Catalogues de MM. Brisson (Marne), Lamy (Hte-Vienne et mont Dore); dans la Saône-et-Loire, Grognot le signale sur « la terre calcaire et les mousses détruites » (*l. c.*, p. 67); nous l'avons

---

(1) Les autres indications relevées dans les catalogues ne sont pas assez explicites; ainsi Brisson (*Lich. de la Marne*) : sur terre, pins, pâtes; — Malbranche (*Cat. Normandie*) : terre, murs, etc.

trouvé abondamment dans le Bugey, sur la terre et dans les fentes des rochers calcaires ; M. Müller l'indique « dans les fentes des rochers calcaires dénudés de la pente nord du Petit-Salève, au-dessus de Mornex, au Grand-Salève (Reuter) » (*l. c.*, p. 41) ; — M. Ravaud, sur les rochers et la terre calcaires aux environs de Grenoble (*l. c.*) (1) ; — M. Malbranche, sur les pierres calcaires de la Normandie (*Cat.*, p. 198), etc. — Citons encore les indications de El. Fries : ad terram, præcipuè suprâ rupes *calcareas* Europæ australioris (*l. c.*, p. 286) ; — de Schærer : ad rupes *calcarias* apricas (*l. c.*, p. 104) ; — de Kærber : auf *Kalkgrund* an der Erde wie in den Ritzen von *Kalkfelsen* (*l. c.*, p. 179) ; — de Th. Fries : ad rupes, terram, in regionibus alpinis, *calce non carentibus* (*l. c.*, p. 338), etc.

III. Le **Psoroma fulgens** Kærb. (*Placodium* Nyl., Th. Fr. ; *Lecanora* Ach., etc.), lichen foliacé à thalle orbiculaire jaune citrin, portant des apothécies orangées, s'observe aussi, comme le *Th. vesiculare*, principalement sur les poudingues des coteaux du Rhône.

Balbis l'indique « sur les coteaux calcaires à Vassieux, au bord du Garon ; » je l'ai trouvé sur tous les poudingues des coteaux du Rhône de Saint-Clair à Montluel ; de plus, sur les coteaux molassiques de Sain-Fonds à Feyzin ; il se retrouve aussi sur les collines de Chazey à la rivière d'Ain (h. Dupuis) ; je l'ai encore rencontré dans les pâturages secs, les graviers des bords du Rhône sous Jonage, en société, du reste, d'autres plantes des coteaux, telles que *Dianthus Scheuchzeri*, *Teucrium montanum*, etc. M. Müller l'indique aussi dans les terres sablonneuses des bords de l'Arve. Grognot ne le mentionne pas dans le département de Saône-et-Loire.

C'est certainement une espèce calcicole ; car, outre son habitat sur les poudingues et la molasse à concrétions calcaires des environs de Lyon, sur les collines du Bas-Bugey, on peut ajouter son existence dans les environs de Grenoble, à Proveyzieux, Sassenage (sec. Ravaud) ; — dans la vallée de l'Ubaye (Magnin et Boudeille) ; — sur la terre calcaire et les Mousses dans la Normandie (Malbranche), son absence dans la Haute-Vienne et

---

(1) M. Boudeille nous l'a envoyé des environs de la Condamine (Basses-Alpes). Voy., sur les Lichens de cette région calcaire, notre note dans *Ann. Soc. bot. de Lyon*.

le mont Dore (Lamy), etc. Du reste, Acharius le reconnaît déjà comme propre aux montagnes calcaires (*Syn.*, p. 183); de même El. Fries dit : ad terram, præcipuè petrarum calcarearum (*l. c.*, p. 119); — Schærer : ad terram sabulosam calcariam (*l. c.*, p. 64); — Kærber : an der Erde auf Kalk und Gypsboden (*l. c.*, p. 119); — Th. Fries : sur la terre calcaire des îles Æland et Gotland (*l. c.*, p. 223); c'est aussi une espèce calcicole pour M. Nylander.

IV. Le **Squamaria crassa** DC. (*Placodium*, *Lecanora* Auct.), à squammes épaisses, imbriquées, brun-jaunâtres devenant plus ou moins blanchâtres, fait partie, ainsi que les formes voisines *Sq. lentigera* DC., *gypsacea* Nyl. (*Lec. Smithii* Ach.), des espèces calcicoles, pour la plupart des Lichénologues; nous lisons, en effet, dans Elias Fries (*l. c.*, p. 100) : supra terram in montibus calcareis, — in terra montium calcareorum, — in rupibus præcipuè gypsaceis, pour les trois espèces indiquées; — dans Schærer (*l. c.*, p. 59) : in rupium calcarearum fissuris, pour la variété *gypsacea*; — dans Kærber (*l. c.*, p. 119) : an der Erde auf Kalkgrund, — auf Kalkund Gypsboden; — Leighton (*l. c.*, p. 157) : on earth in limestones regions, — on chalky earth; — Th. Fries (*l. c.*, p. 220) : ad terram muscosque supra rupes calcareas; — Nylander (*l. c.*) donne aussi le *Sq. crassa* comme une espèce des terrains calcaires. — M. Malbranche l'indique sur la terre dans les régions calcaires (*Cat. Normandie*); Brisson, sur les rochers de la Marne; Grognot, sur la terre calcaire de la Saône-et-Loire; Müller, sur les roches calcaires des environs de Genève; Ravaud, sur la terre et les rochers des environs de Grenoble, à Fontaine, Proveyzieux, etc.; aucune de ces espèces n'est indiquée dans le catalogue de M. Lamy.

Dans les environs de Lyon, Balbis indique le *Sq. crassa* « sur terre à Pilat, à Izeron; sur les galets à Bonnard; » le *Sq. lentigera* « sur la mousse et sur terre à Oullins, à Vassieux ». Je les ai trouvés tous deux sur tous les coteaux du Rhône et particulièrement le *Sq. crassa*, qui est abondant sur les poudingues du conglomérat (Saint-Clair, Crépieux, La Pape, Miribel, etc.); j'ai observé aussi cette dernière espèce dans les fentes des rochers calcaires du Bugey (Grand-Colombier, Ordonnaz, etc.).

L'indication du *Sq. crassa* par Balbis « à Pilat, à Izeron, »

demande quelques mots d'explication : ces deux stations sont, en effet, dans la région granitique; mais, d'une part, nous n'allons pas jusqu'à affirmer que les Lichens calcicoles, moins encore que les phanérogames, soient tellement exclusifs dans leur habitat, qu'ils ne puissent se rencontrer accidentellement dans les régions siliceuses; en second lieu, nous pensons que les indications de Balbis, en général exactes, demandent cependant quelquefois à être vérifiées; c'est assurément le cas pour le *Sq. Smithii* DC. que ce botaniste a signalé « sur la terre et sur les rochers calcaires (?) à Pilat. » (*L. c.*, p. 135).

V. Le ***Psora decipiens*** DC., Kærb. (*Lecanora*, *Lecidea* Auct.) est une espèce remarquable par ses squammes rouge-briques, peltées, séparées et bordées de blanc dans leur jeune âge.

Balbis l'avait déjà indiqué au mont Cindre et dans les coteaux du Rhône, à Vassieux; nous l'avons trouvé de plus dans un autre point de ces coteaux, au vallon de la Cadette et dans le Bas-Bugey. M. Müller l'indique aux environs de Genève, sur la terre stérile et sablonneuse, le long de l'Arve, etc.; — M. Ravaut, sur la terre, à Rochefort, à Valsenestre, dans le Dauphiné; Grognot, sur la terre des régions calcaires, dans la Saône-et-Loire.

Les citations qui suivent prouvent que partout le *Ps. decipiens* est une espèce calcicole.

Acharius (*Syn.*, p. 53) : ad terram suprâ montes calcarios; — El. Fries (*Lich. eur.*, p. 252) : ad terram per totam Europam... sed etiam in planetiebus, formatione calcarea juniore substratis, etc.; — Schærer (*Enum.*, p. 95) : ad terram sabulosam... et in alpebus calcariis; — Kærber (*Syst.*, p. 177) : auf Kalk-und Humusboden; — Leighton (*Lich.-Fl.*, p. 240) : on the earth among calcareous rocks; — Th. Fries (*Lich. scand.*, p. 418) : ad terram particulis calcareis refertam; voy. aussi Nylander (*Syn.*, introd.). Le *Ps. decipiens* manque dans les régions siliceuses : il n'est pas indiqué dans le catalogue de M. Lamy, etc.

VI. ***Psora lurida*** DC., Kærb.; je me borne à mentionner seulement cette espèce que je n'ai pas encore rencontrée dans les environs immédiats de Lyon, où Balbis, du reste, ne la mentionne pas; je l'ai trouvée abondamment dans les fentes des ro-

chers calcaires du Bugey, sur la terre; M. Müller d'Argovie l'indique sur les rochers calcaires bien exposés au soleil, au Salève, etc.; — M. Ravaud, sur les rochers (calcaires) à Sassenage, Valsenestre; Grognot, sur la terre des rochers calcaires. C'est du reste une espèce calcicole pour M. Nylander (*l. c.*), El. Fries (ad terram in fissuris rupium calcarearum... merè graniticas prorsùs fugit), Schærer (ad terram et in rupium calcariarum fissuris), Kærber (auf Erdschichten zwischen Kalkfelsen), Leighton (on earth among calcareous rocks), Th. Fries (ad terram regionum calcarearum haud infrequens), etc. M. Lamy dit aussi dans son catalogue: « Cette espèce est rare dans les terrains granitiques, elle est assez répandue dans les grès et les terrains calcaires. »

VII. Les *Cladonia alcicornis*, *Cl. endivicefolia* et d'autres espèces qui habitent nos coteaux, me fourniraient de nouveaux arguments à l'appui de ma thèse; je renvoie l'étude de leur dispersion à plus tard et préfère terminer par quelques mots sur le **Solorina saccata**; ce curieux Lichen, aux apothécies noires, enfoncées dans un thalle vert et adhérent au sol, n'a encore été trouvé dans les environs de Lyon que dans le vallon d'Oullins; il y est indiqué depuis Latourette, Gilibert et Balbis (*Fl. lyonn.*, II, p. 108). Son habitat précis est la terre argileuse, humide, des alluvions glaciaires qu'on observe sur le versant du vallon, exposé au nord, entre Oullins et Beaunant. Bien que la plupart des auteurs ne l'indiquent que sur la terre humide (Acharius, El. Fries, Schærer, Leighton, etc.), ou riche en humus (Kærber), et dans les régions alpines (Leighton, Kærber), le *Solorina saccata* paraît d'une part préférer les sols calcaires, et d'autre part pouvoir descendre dans les basses vallées; en effet, indépendamment du vallon d'Oullins, où le *Solorina* croît sur un sol manifestement calcaire et à l'altitude de 170 m. seulement, je peux le citer encore dans le Bugey où je l'ai rencontré abondamment depuis le bas des vallées jusqu'à 1,200 m. (Tenay, Golet du Thiou, Grand-Colombier, Ordonnaz, etc.). M. Müller le donne aussi comme « très-commun dans les lieux légèrement ombragés, dans les montagnes » des environs de Genève (*Princ*, p. 31); M. Ravaud, sur la terre ombragée, à Proveyzieux, etc., dans les environs de Grenoble (*l. c.*, p. 766); Grognot, comme *rare* « sur la terre et les rochers calcaires »

dans le département de Saône-et-Loire (*l. c.*, p. 66) ; il manque dans la Marne (Brisson), la Normandie (Malbranche), le mont Dore et la Haute-Vienne (Lamy), etc. M. Nylander a, du reste, fort bien résumé sa dispersion dans la phrase suivante du *Synopsis* (p. 330) : « *solum calcareum amare videtur, atque alpina, sed obvenit quoque in sylvis campestribus.* »

(A suivre).

---

### SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1881

La séance est ouverte à 7 h. 3/4, sous la présidence de M. le docteur Guillaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Chanay (Pierre), secrétaire, et adopté.

A l'occasion du procès-verbal et de la communication de M. Vuelliot sur l'inocuité dans certaines circonstances de la Fausse-Oronge, M. Boullu donne lecture du paragraphe que Lévillé a consacré à la Fausse-Oronge dans son article du Dictionnaire universel d'Histoire naturelle.

#### PUBLICATIONS.

M. le docteur A. MAGNIN signale les articles suivants dans les publications reçues par la Société depuis la dernière séance :

Dans la *Revue bryologique* (dirigée par M. Husnot), 8<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, 1881, une note de M. Venturi sur un hybride entre le *Leptotrichum subulatum* et le *Pleuridium subulatum*, trouvé par M. Newton à Oporto, fait important pour la classification des Mousses et devant amener la suppression du groupe de Mousses cleistocarpes.

Dans la *Revue mycologique* (dir. par M. Roumeguère), 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 9, les notes de : — Docteur Gillot : nouvelle étude sur le *Ræsleria hypogæa*, hyphomycète parasite des racines de la Vigne ; ce serait la même plante que le *Coniocybe pallida* (Pers.) Kærb. (avec une planche) ; — Docteur A. Magnin : sur le *Coleosporium Cacaliæ* Fuck. (non *Uredo Cacaliæ* D C.) ; — Therry : sur le genre *Phoma* (1<sup>er</sup> article) ; — *Fungi algirienses Trabutiani* (fasc. 2) ; et des planches représentant de nombreuses espèces de Champignons.